

Comité Technique Local (CTL) du 9 décembre 2016

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le **Télétravail** sans jamais oser le demander.

Le 9 décembre 2016, la direction locale a convoqué un CTL avec pour sujet principal le lancement de l'expérimentation du **télétravail à domicile** à la DISI Paris-Normandie.

Ça a été l'occasion pour vos représentants Solidaires Finances Publiques de demander à la direction locale les réponses à toutes les questions que les agents se posent. (voir le tableau de questions/réponses ci-dessous)

La direction nous a présenté le dispositif en nous précisant qu'il s'agit d'une nouvelle « modalité d'organisation du travail ». Le recensement des candidatures est en cours avec instruction des demandes conjointement entre chefs d'ESI et DISI, pour un démarrage de l'expérimentation courant janvier 2017 pour une période de 6 mois. Le directeur a rappelé que le télétravail n'était ni un droit, ni un acquis. Mais, nous avons signalé que **les refus devaient être présentés en CAPL**.

Nous avons attiré l'attention de la direction sur quelques points :

- les horaires de travail figurant dans la convention individuelle signée par l'agent sont plus restrictifs que les horaires auxquels a droit l'agent au bureau dans le cadre des horaires variables. C'est un comble et semble contraire à l'esprit du télétravail.
- Le matériel attribué aux télétravailleurs (PC portable) n'est pas compatible avec le métier de développeur compte tenu des performances nécessaires aux logiciels de développement. Nous avons donc demandé que des postes fixes plus performants et pas nécessairement plus chers puissent être attribués à ces agents afin de ne pas exclure les développeurs du télétravail.

Il ressort de cette présentation que les avantages du télétravail pour l'agent sont notamment :

- le temps de transport
- les frais d'essence pour ceux qui utilisent leur voiture ou de train pour ceux qui ne bénéficient pas de prise en charge par l'administration

Par contre, les inconvénients sont entre-autres :

- les frais supplémentaires non pris en charge par l'administration (ligne téléphonique, internet, électricité, chauffage, assurance habitation, TH)
- l'isolement de l'agent
- le risque de débordement sur la vie personnelle
- les horaires plus contraignants qu'au bureau

Questions	Réponses de la direction de la DISI P-N
Validation des applications autorisées en télétravail par RH2C : pourquoi ne pas publier la liste des applications avant le début du recensement des agents ?	En cours pour les services administratifs Pas prévu pour les DISI : applications très spécifiques
Comment définir le volume du travail pour le télétravailleur ?	Déterminé par le chef de service
Comment déterminer les compétences requises par l'agent	Apprécié par le chef de service et le chef d'établissement
Confidentialité des données (peut-être une cause de refus) ?	Problème plus mineur en DISI qu'en service administratif
Art 10 (protocole d'expérimentation) Une formation portant sur les différents équipements techniques mis à disposition du télétravailleur et sur les caractéristiques de ce mode d'organisation du travail est proposée. : quand ? Comment ?	a formation technique sera délivrée par les CID lors de la remise du PC Pour l'organisation du travail : voir ci-dessous
Formation au télétravail des agents (chgt des habitudes de travail, relation avec sup hiérarchique ...)	Une réunion formelle sera organisée avec le chef d'ESI, le chef de service et l'agent pour sensibiliser ce dernier aux modalités d'organisation du télétravail
Formation des managers à gérer des agents en télétravail ?	Non. De l'aveu du directeur, ce sera très difficile à mettre en place avec un chef de service réfractaire.
Est-ce que le supérieur hiérarchique est à même de juger si l'agent est apte au télétravail ?	Agent fait acte de candidature et détermine la liste des activités possibles avec son chef de service. La candidature est soumise au chef d'ESI. C'est la DISI qui décide en dernier ressort.
Rationalisation des PC ? Cela fait 2 par agent	C'est contraire à la rationalisation du parc en augmentant le ratio de PC par agent
Nom du référent télétravail à la DISI PN :	Jean-Michel LEFEBVRE (Responsable RH)
Pc fixe ou portable (DGAFP préconise un fixe)	Normalement PC portable, mais pas vraiment adapté à certains besoins tels que le développement. Des adaptations sont possibles !!!???...
Indisponibilité des outils mis à disposition du télétravailleur (quel impact ? Récupération du temps de travail)	L'agent doit informer son chef de service. Et si l'incident est durable, réintégrer son service dès que possible (A-M ou lendemain).
Le télétravailleur garde-t-il son bureau dans son service ?	Oui
Nombre de télétravailleurs par rapport à l'effectif d'un service	Ne pas descendre en dessous d'un seuil critique de présents pour que le service continue de fonctionner
Taille du service : seuil d'effectif pour maintenir un effectif minimum dans le service	

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

<i>Titulaires :</i>		<i>Suppléants :</i>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS

Questions	Réponses de la direction de la DISI P-N
Avis du médecin de prévention ? Rentre dans les fiches de risques professionnelles, visite annuelle ou quinquennale.	Le médecin de prévention et l'ISST ne sont pas consultés pour la mise en place du télétravail
Avis de l'ISST ?	
DUERP et télétravail (isolement, stress lié aux objectifs)	Les risques tels que l'isolement, le débordement du travail sur la vie privée sont à intégrer au DUERP
CHSCT : présentation au CHSCT ? Fréquence ?	Non, pas de présentation au CHSCT prévue.
Si accident au domicile = accident de service ?	Oui si l'accident se produit pendant la plage horaire d'activité
Dans le cas de double résidence, laquelle est acceptée pour le télétravailleur ?	La règle c'est le domicile principal. Souplesse possible dans des cas très particuliers.
Page 12 du protocole : délai raisonnable pour rejoindre le service : c'est quoi le délai raisonnable ?	Du jour pour le lendemain.
Y-a-t'il un impact sur le remboursement des frais de transports (IDF ou autre)	Non, pas de proratisation.
Périmètre pour l'assistant (CID) si intervention dans un autre département	Pas d'intervention de la CID ou du SIL au domicile.
Assurance du CID qui intervient chez un agent	
Comment l'administration va contrôler le travail ? Article 13 : Suivi et contrôle de l'activité Le chef de service doit être en mesure d'exercer un contrôle sur l'activité exercée à domicile et sur le temps de travail estimé. Le suivi des travaux est adapté au télétravail (identification des travaux concernés, estimation du temps de travail nécessaire,...) Un point régulier est programmé avec le télétravailleur sur l'avancement des travaux réalisés à domicile. Le télétravailleur dispose d'objectifs quantitatifs très précis, par exemple en termes de dossiers à traiter.	Outils de mesure de l'activité non adaptés par exemple pour la confection de documentation. Par contre, compte rendu de l'activité par journée
Comment l'administration va contrôler les horaires ?	Il s'agit d'un contrat basé sur la confiance.
Coût du contrat d'assurance habitation, de la taxe d'habitation, de l'électricité, du chauffage pour mon activité professionnelle à domicile ?	Pas de prise en charge des surcoûts par l'administration. Les conditions sont connus à l'avance.
Ligne téléphonique et mon abonnement internet personnel pour travailler : pourquoi l'administration ne prend pas à sa charge une ligne spécifique	
Si demande de télétravail refusée ?	La CAPL est informée.

Questions	Réponses de la direction de la DISI P-N
Nombre d'agents candidats au télétravail ?	A la date de ce CTL, 9 à 12 agents sont en cours de candidature

Si votre candidature a été refusée pour cette expérimentation « télétravail à domicile », n'hésitez pas à nous contacter.

Points divers abordés par la direction

Recrutement contractuel handicapé à l'ESI de Caen

La direction nous a informé qu'une procédure de recrutement sur l'ESI de Caen d'un agent C administratif handicapé était lancée pour une prise de poste en juin 2017.

Nous avons attiré l'attention de la direction sur l'absence d'ascenseur dans le nouveau bâtiment de l'ESI interdisant de fait l'accès d'une personne à mobilité réduite aux étages.

Fusion des ESI sur Rouen et Versailles

La direction nous a annoncé un calendrier prévisionnel des opérations de fusion :

- Versailles : fusion administrative des 2 ESI le 1/07/2017.
- Rouen : fusion administrative et géographique simultanée des 2 ESI au 1/01/2018

FDD nuitée sur Versailles

Suite à la demande répétée de vos représentants Solidaires Finances Publiques depuis le passage de Agora à FDD en juin 2014, **la direction a enfin admis que les nuitées pour des missions ou formations à Versailles soient dorénavant remboursées au tarif région parisienne (70 € au lieu de 55 €).** Le rattrapage de l'arriéré sera effectué par le service RH avec information des agents concernés.

Questions diverses

Véhicules de la DISI

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé à la direction des précisions sur la gestion du parc automobile de la DISI.

Elle nous a expliqué que les véhicules étaient remplacés à raison de 2 retirés pour 1 nouveau lorsqu'ils atteignaient 100 000 kms ou 10 ans. Dans un but d'optimisation du parc, le directeur nous a indiqué que la DISI procédait à des échanges de véhicules entre ESI afin de faire rouler plus les véhicules qui avaient le moins de kilomètres au compteur. Il nous a précisé également qu'aucun établissement, ni aucun agent n'était propriétaire d'un véhicule.

Nous avons signalé qu'une information préalable sur ces principes d'optimisation aurait évité une incompréhension des agents concernés.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS